



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

02/07/2021



0000177675

**Le garde des sceaux,
Ministre de la justice**

Paris, **01 JUL. 2021**

V/Ref : 173792/21339/FB
N/Ref. : 202110009271

Madame la Contrôleure générale,

Par correspondance du 30 mars 2021, vous m'avez fait parvenir le rapport relatif à la visite de contrôle de la maison d'arrêt de Dunkerque, qui s'est déroulée du 06 au 10 juillet 2020. J'ai pris connaissance de vos recommandations avec beaucoup d'attention.

Vous soulignez très justement la prise en charge humaine des personnes écrouées, l'implantation en centre-ville et la bonne intégration locale de l'établissement. S'agissant toutefois du phénomène de surpopulation que vous évoquez, je porte à votre connaissance qu'au 3 juin 2021 l'établissement hébergeait 125 détenus pour 123 places opérationnelles.

Je prends acte de l'ensemble de vos recommandations concernant notamment les conditions de vie que vous qualifiez d'indignes. Vous connaissez mon profond attachement aux conditions de détention et ma volonté sans faille d'améliorer la situation des détenus ainsi que les conditions de travail des personnels. Il m'apparaît ainsi utile de vous faire part des observations suivantes.

S'agissant de l'hébergement en dortoirs, la direction de l'administration pénitentiaire étudie actuellement un projet d'acquisition d'un terrain jouxtant l'établissement, permettant de sortir hors de l'enceinte, des fonctions supports ou encore le quartier de semi-liberté. Ce projet permettrait de réorganiser pour partie la détention en résorbant les cellules collectives.

.../...

Madame la Contrôleure générale
des lieux de privation de liberté
16/18 quai de la Loire
CS 70048
75921 PARIS Cedex 19

Le chef d'établissement a sensibilisé les chefs de juridiction sur l'impact en détention des mesures sanitaires dans un courrier du 13 novembre 2020. La direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille assure une veille rigoureuse des taux d'occupation des maisons d'arrêt de son ressort. Elle a ainsi procédé en 2020 à 90 transferts en désencombrement au départ de la maison d'arrêt de Dunkerque et envisagé l'orientation en centre de détention dès que le reliquat de peine était supérieur à six mois. Elle a également apporté un soutien appuyé au personnel du greffe qui se trouvait en difficulté.

Le représentant de l'administration pénitentiaire intègre systématiquement les conditions de détention, et de surpopulation le cas échéant, dans les avis émis devant les instances d'application des peines. Le service pénitentiaire d'insertion et de probation veille à la prise en charge des personnes condamnées à de courtes peines dans l'objectif du développement des libérations sous contrainte.

La séparation des prévenus et condamnés est certes difficile à mettre en œuvre mais une évaluation rigoureuse est opérée par les personnels d'encadrement afin que les personnes détenues cohabitent dans la plus grande sérénité possible. La situation pénale des personnes détenues est le premier critère retenu pour les affectations en cellule, et si le quartier « respect » accueille indistinctement des prévenus et des condamnés, leur profil est adapté à ce type de régime.

Une dotation en mobiliers a été perçue en novembre 2020 par l'établissement, qui assure depuis septembre 2020 un état des lieux mensuel des équipements des cellules.

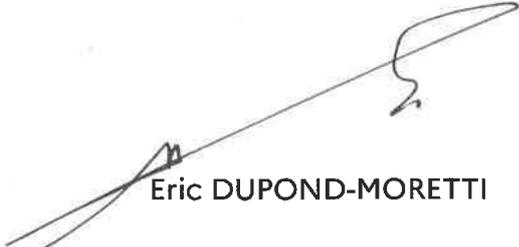
Concernant les conditions d'aération et de ventilation du quartier modulaire, le circuit de chauffage a été rénové en novembre 2020 et la mise en conformité de la ventilation est à l'étude.

Le niveau de propreté de l'établissement que vous aviez relevé, ainsi que l'ambiance apaisée, demeurent, grâce à l'implication quotidienne des personnels.

Enfin, vous avez appelé mon attention sur les deux cellules présentées comme des cellules d'isolement. Il s'agit en réalité de cellules assurant un régime temporaire de détention protégée. Elles sont destinées à accueillir des personnes évaluées comme vulnérables, pour lesquelles l'hébergement en dortoir semble particulièrement inadapté. Une demande de transfert est établie en priorité pour ce public afin de limiter le séjour dans ce quartier.

Soyez assurée que les équipes de l'administration pénitentiaire restent totalement mobilisées pour parvenir à améliorer les conditions de détention à la maison d'arrêt de Dunkerque et que je demeure particulièrement attentif à l'évolution de cet établissement.

Je vous prie d'être assurée, Madame la Contrôleure générale, de ma parfaite considération.



Eric DUPOND-MORETTI